



Formation interne pendant mes heures de repos

Par **lauclaja**, le **13/10/2016** à **17:24**

bonjour,

voilà je suis AMP de nuit de 20h25 a 7h25 le lendemain et mon employeur m'oblige a revenir sur le lieu de travail pour suivre une formation d'une heure vers 14h a t'il le droit ? . si oui quand puis-je me reposer ? ensuite le lendemain jour de repos il me demande de revenir a une autre formation de 2 heures (formation incendie) et le lendemain je reprend mon travail ou est donc mon repos dans tout ca ?
merci pour votre réponse